

## 1- ÂGE DES ENFANTS ACCUEILLIS

L'accueil de loisirs Yoopi est ouvert aux enfants de **3 ans révolus à 13 ans**. Pour être accueillis, ils doivent être **propres et scolarisés**.

## 2- ORGANISATION DES ACCUEILS

- 8h30 / 9h30 : Arrivées échelonnées
- 9h30 / 12h : Activités
- 12h / 13h45 : Repas
- 13h45 / 17h : Activités

Seules les **personnes désignées** lors de l'inscription peuvent reprendre les enfants. Une pièce d'identité pourra être demandée.

Certains enfants peuvent repartir seuls avec une **autorisation écrite**.

Tout départ ou arrivée de l'enfant en dehors des horaires établis devra être précisé en amont et validé par l'équipe pédagogique. Pour les départs anticipés, une décharge devra être signée.

**Les enfants doivent obligatoirement être présentés à un membre de l'équipe pédagogique et non déposés devant l'accueil.**

## 3- GARDERIE

Une garderie est proposée de **7h30 à 8h30 et de 17h15 à 18h**. Les enfants sont accueillis dans la salle périscolaire du groupe scolaire de Val-de-Vesle.

## 4- RESTAURATION

Une restauration collective est proposée de 12h à 13h45. Les repas sont assurés par une entreprise. Les menus sont affichés à l'entrée de l'accueil de loisirs. **Les repas annulés moins de 72h à l'avance seront facturés.**

## 5- TRANSPORTS

Les enfants peuvent être amenés à se déplacer sur d'autres sites que celui de l'accueil de loisirs.

Ils pourront se déplacer : à pied, à vélo, en covoiturage, en autocar, en bus.

**L'autorisation de transport devra être cochée dans l'espace famille.**

## 6- ORGANISATION DES ANIMATIONS

L'équipe d'animation est composée d'un Directeur diplômé et d'animateurs diplômés BAFA, stagiaires et non diplômés.

Les plannings d'animation sont élaborés par l'équipe d'animation et sont à votre disposition sur le site internet et affiché au tableau. L'équipe d'animation se réserve le droit de modifier le programme d'animation en cas de besoin.

Les projets pédagogiques des accueils de loisirs sont consultables sur notre site internet.

## 7- INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur **l'espace famille Yoopi**.

Un **dossier complet** est demandé. Pour créer et renseigner l'espace famille, rdv sur <https://espacefamille.aiga.fr/10736626>.

Informations obligatoires :

- Informations famille
- Informations pour chaque enfant
- Fiche sanitaire
- Autorisations
- Joindre l'assurance extra-scolaire au nom de l'enfant
- Joindre l'attestation CAF ou MSA
- Joindre la copie des vaccins du carnet de santé de l'enfant.

**Un délai de 48h est requis pour la validation des documents déposés.**

Un mail de confirmation vous sera envoyé et vous pourrez procéder à l'inscription aux périodes souhaitées.

Pour les vacances, une priorité sera donnée aux inscriptions en **semaine complète**.

Les inscriptions aux accueils des vacances scolaires s'effectuent pendant une période qui sera communiquée à travers les différents moyens de communication (Facebook, site internet, Illiwap...). En dehors de cette période, aucune inscription ni annulation ne pourra être prise en compte.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



**LES INSCRIPTIONS SE FONT EN 3 ÉTAPES :**

- 1 - **Création** d'un compte et dossier complet (validé par mail)
- 2 - **Inscription** à l'accueil souhaité (mercredis, vacances, stage...)
- 3 - **Réservation** des créneaux (garderie, matin, repas...)

Les inscriptions et annulations aux accueils périscolaires des mercredis doivent se faire au **minimum 3 jours avant le mercredi** (soit au plus tard le dimanche précédent). Passé ce délai, la demande d'inscription devra se faire par mail et sera soumise à l'accord du Directeur de l'accueil en fonction des possibilités.

## 8- SANTÉ

La fiche sanitaire doit être **correctement remplie et signée par le responsable légal de l'enfant**. Merci de vérifier si les informations médicales sont à jour au début de l'accueil.

En cas de problème de santé ou d'accident au sein de l'accueil de loisirs, les personnes désignées seront contactées. En cas de besoin, le médecin traitant ou à défaut le médecin choisi par l'équipe pédagogique ou les urgences seront contactés.

Les enfants malades (contagieux ou fiévreux) ne sont pas acceptés à l'accueil de loisirs. Ils seront de nouveau accueillis sur présentation d'un certificat de non contagiosité.

Pour les enfants bénéficiant d'un traitement médicamenteux, il pourra leur être administré par l'équipe pédagogique sur **présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant précisant la posologie**. Le nom de l'enfant doit être inscrit sur la boîte de médicaments.

## 9- OBJETS PERSONNELS

Il est recommandé de ne pas laisser aux enfants des effets personnels de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## 10- TARIFS

Les tarifs de l'accueil de loisirs sont **consultables sur notre site internet**. Ils diffèrent en fonction du coefficient familial.

En cas de non présentation de l'attestation CAF ou MSA, le coefficient familial le plus élevé sera appliqué.

En cas de difficultés de paiement, un échéancier pourra être mis en place en accord avec l'association et la famille.

## 11- PAIEMENTS

Les factures sont générées à chaque fin de période d'accueil sur l'espace famille.

**Le règlement est attendu à réception de la facture.** Le règlement se fait par carte bancaire directement sur l'espace famille. **Les chèques vacances et les tickets CESU** sont acceptés. Ils sont à déposer auprès de la direction de l'accueil ou dans la boîte aux lettres de l'association.

En cas de non présentation de l'enfant à l'accueil de loisirs, de séjour non terminé, d'annulation à moins de 72h pour les mercredis ou en dehors des périodes d'inscriptions pour les vacances, ou en cas de renvoi de l'enfant pour comportement inadapté, l'ensemble des journées d'accueil réservées seront facturées.

**En cas d'annulation de l'accueil dans les délais impartis ou sur présentation d'un justificatif médical, l'accueil ne sera pas facturé.**

**A moins de 72h de l'accueil, les frais de cantine (sans garde) resteront facturés, même sur présentation d'un justificatif médical. Seule la journée d'accueil sera déduite.**

En cas de non paiement des sommes dues, l'association se réserve le droit de ne plus accepter les inscriptions.  
Des facilités de paiement peuvent

## 12- COMMUNICATION

L'association YOOPI communique les diverses informations (dates d'ouvertures, inscriptions, programmes...) sur :

- Sa page Facebook : Yoopi Animation
- Son site internet : [yoopianimation.fr](http://yoopianimation.fr)
- Sa station Illiwap : Yoopi Animation (rattaché à la commune de Val de Vesle)
- Par mail

## 13- EXCLUSION

Tout comportement violent ou inadapté envers l'équipe pédagogique ou les autres enfants pourra faire l'objet d'une exclusion provisoire ou définitive de l'accueil de loisirs. En cas d'exclusion, les frais d'inscription ne feront l'objet d'aucun remboursement.

## 14- RESPECT ET POLITESSE

Toutes les personnes interagissant avec les membres de l'association devront faire preuve de respect et de politesse dans leurs interactions avec l'équipe éducative et les membres du bureau.

Les propos insultants ou inadaptés ne seront pas tolérés. En cas de désaccord, une attitude courtoise et constructive est demandée.

## 15- AFFAIRES À APPORTER

Pour chaque accueil, merci de munir votre enfant de :

- Sac à dos
- Gourde ou bouteille d'eau
- Vêtements adaptés à la saison
- Affaires de rechange
- Casquette
- Crème solaire et anti-moustique
- Couverture, draps, oreiller, doudou pour les enfants faisant la sieste.

Je soussigné, M / Mme .....

Responsable légal de l'enfant .....

reconnait avoir lu et accepte le règlement intérieur ci dessus.

Le ..... À.....

Signature